



ICPE* : TOUS CONCERNÉS !

Transformez la contrainte
en opportunité

*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Quels sont les enjeux ?

Soyez garants de la
conformité réglementaire
de votre entreprise

Intégrez en amont
les enjeux environnementaux
dans votre stratégie de
développement



Bénéficiez de la dynamique et
du retour d'expérience de votre
branche Métiers

Transformez la contrainte
réglementaire en **opportunité**
de gains financiers

 Par exemple, si vous utilisez des produits inflammables, un compresseur, ou si vous stockez des matériaux comme du bois, ou encore si vous avez une activité de travail des métaux :

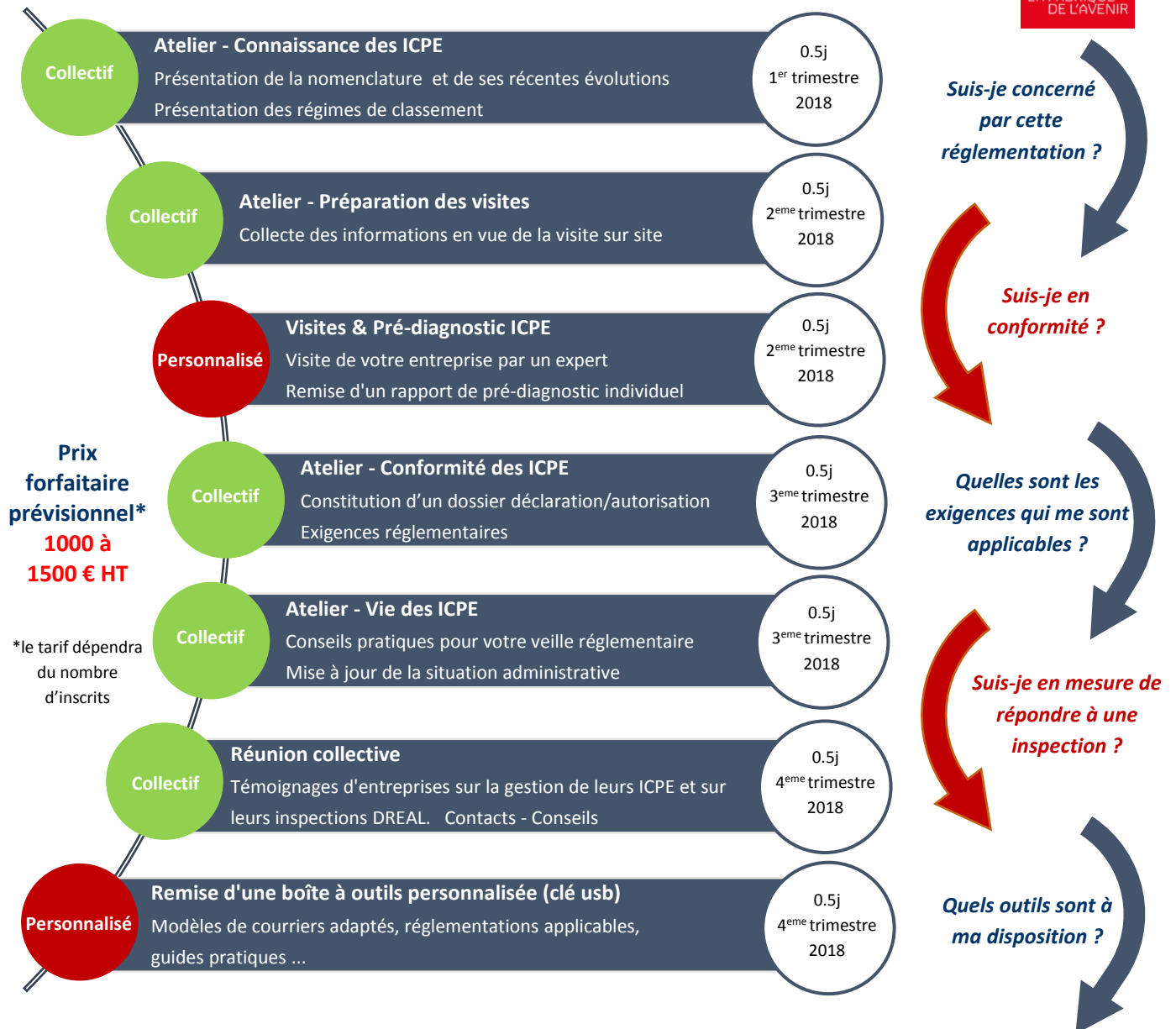
➔ Alors vous exercez l'une des activités répertoriées dans la nomenclature comme « classées pour la protection de l'environnement » et devez **respecter la réglementation ICPE, sous peine de sanctions.**

POUR VOUS Y AIDER...

... BÉNÉFICIEZ
D'UNE
APPROCHE
COMPLETE !

- Personnalisée** avec un pré-diagnostic en entreprise et les conseils d'un expert de la réglementation ICPE
- Ciblée** sur votre domaine d'activité et sur les rubriques de la nomenclature qui vous concernent
- Collective** sous forme d'ateliers, favorisant les échanges et le partage d'expérience avec d'autres entreprises de la métallurgie

Comment se décline l'accompagnement ?



Toutes les données traitées resteront confidentielles.

Qui peut être accompagné ?

L'accompagnement est ouvert à toutes les entreprises adhérentes à l'**UIMM Rouen /Dieppe** :

- Sans critère d'effectif
- Quel que soit son niveau de compétence
- Quel que soit son stade d'application de la réglementation

Le nombre d'inscrits est **limité à 15** pour cette session 2018.

Comment s'inscrire ?

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre interlocutrice du pôle Environnement-Sécurité de l'UIMM Rouen/Dieppe :

Anne-Sophie BRASSIER - Anne-Sophie.Brassier@ui-normandie.org